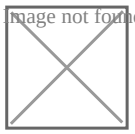

Ma compte est bloqué

Par **Miron**, le **22/10/2019** à **17:10**

Bonjour madame monsieur, mon cas c'est le suivant : j'ai une compte bancaire conjoint débiteur avec mon compagnon et une compte personnel créditeur, la banque m'a envoyé une lettre recommandée de rupture de relation et m'oblige à changer de banque mais c'est compliqué car ils sont bloqué ma compte personnel et c'est impossible de retirer mon argent ,j'ai demande une RDV avec la directrice pour mail mais la unique réponse de sa part est que ma compte est cloture et que une fois que j'ai ouvert ma nouvelle compte ils verseront le solde de la compte que j'ai avec eux. Mais comment faire qua qui soi si il sont bloqué tout mon argent (salaire, caf)??j'ai réussi à ouvrir une nouvelle compte mais ça fait une semaine que j'ai donné mon nouveau rib et pas encore de virement. Ils sont el droit de faire ça ???j'ai un bebe et ils m'ont créé beaucoup de difficultés car je suis salarié et je n'ai pas ni pour couches pour mon fils. Merci pour avance.

Par **Visiteur**, le **22/10/2019** à **18:39**

Bonjour
"ils m'ont créé beaucoup de difficultés"
Votre dette est elle dûe à une erreur de la banque ?
Chacun des co-titulaires est considéré comme débiteur en cas de solde négatif du compte (solidarité) . Chaque co-titulaire peut voir sa responsabilité engagée sur la totalité des dettes en cas de solde débiteur ou en cas d’émission de chèque sans provision.

Par **Miron**, le **22/10/2019** à **20:23**

Le solde débiteur est de 50€, ça ne me pose pas de problème, mon problème c'est que je ne peux pas toucher l'argent de ma compte perso malgré que ça fait une semaine que j'ai donné mon nouveau rib y je suis en galère depuis plus de un mois (je travaille pour rien)j'ai de dettes avec mes proches pour pouvoir affronter mes dépenses du quotidien et pour pouvoir ouvrir la nouvelle compte . Heureusement, les factures sont domiciliés et je n'ai pas des impayés (électricité, loyer, tlf),mais si la compte est cloture comme la directrice de la agence affirme dans son email...pourquoi les factures sont payées ????la compte est cloture seulement dans le cas de retirer espèces ???je comprend rien !!!!merci pour avance.

Par **P.M.**, le **22/10/2019** à **20:46**

Bonjour,

Une banque ne peut pas cloturer un compte du jour au lendemain mais normalement respecter un préavis de deux mois pour que vous puissiez vous organiser, je vous propose ce dossier...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés